



Recouvrement direct (LSV+) Débit direct (CH-DD)

Grâce au système de recouvrement direct par LSV+ ou CH-DD, vous n'avez plus à effectuer manuellement vos virements ou à adapter vos ordres permanents pour le paiement de vos primes.

Gagnez du temps et de l'argent en payant vos primes par LSV+ ou CH-DD et consacrez-vous davantage aux choses essentielles de la vie.



Un gain de temps

Finies les tracasseries administratives: les primes sont prélevées automatiquement et adaptées en cas de changements



Sans aucun risque

Un contrôle assuré: vous avez 30 jours pour contester le prélèvement



Zéro frais

Des économies sur les frais de virement bancaire or postal: le paiement par LSV+ ou CH-DD est gratuit

Recouvrement direct (LSV+) Débit direct (CH-DD)

Vous souhaitez payer vos primes sans facture papier, le plus simplement possible? En optant pour le système LSV+ ou CH-DD, vous faites le bon choix. Pour vous inscrire, il vous suffit de remplir le formulaire ci-joint.

Aperçu des principales informations et des avantages liés à ce mode de paiement

- Vous ne recevez plus de factures papier (veuillez toutefois vous acquitter des factures qui vous sont déjà parvenues à l'aide du bulletin de versement).
- Les primes seront toujours débitées le dernier jour ouvrable du mois.
- Vous avez 30 jours pour révoquer sur demande écrite le prélèvement auprès de votre banque ou de PostFinance.
- Les remboursements de prestations sont crédités sur le même compte bancaire ou postal.
- Si l'exécution d'un prélèvement échoue, CONCORDIA vous en informe et vous envoie un bulletin de versement.
- Les réductions ou majorations de primes sont automatiquement prises en compte.

Pour vous inscrire, rien de plus simple

LSV+: remplissez le formulaire, signez-le, puis renvoyez-le à votre banque.

CH-DD: remplissez le formulaire, signez-le, puis renvoyez-le à CONCORDIA au moyen de l'enveloppe-réponse préaffranchie ci-jointe.

Pour toute question, veuillez vous adresser à votre agence CONCORDIA.